

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES MISES À PIED À PICTOU (N.-É.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Hier, madame le Président, la société de construction navale Ferguson Industries Ltd., de Pictou, Nouvelle-Écosse, le plus gros employeur de la localité et dont dépendent plusieurs centaines d'emplois, a été contrainte de mettre à pied la majorité de ses employés. Ce dernier coup dur, à un moment où la région souffre d'un chômage aigu, suscite une vive inquiétude. Je propose donc, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Approvisionnements et Services interviennent de toute urgence dans cette affaire, dont je leur ai communiqué aujourd'hui le détail personnellement, et qu'ils fassent en sorte que le gouvernement fédéral paie immédiatement à cette société au moins la majeure partie des 3.8 millions de dollars qu'il lui doit, ce qui incitera le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à accorder à cette société une aide provisoire pour protéger sa main-d'œuvre en péril. Que, en outre, le ministre de l'Industrie et du Commerce exhorte de nouveau ses collègues du cabinet à modifier les programmes de développement économique qui font tant de tort à notre pays, et dans ce cas-ci, celui qui prévoit la réduction des subventions aux chantiers navals et l'abandon d'autres formes d'aide à l'intention des travailleurs des petits chantiers navals d'un bout à l'autre du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FAILLITES

L'ACCROISSEMENT EN NOMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, étant donné l'augmentation énorme du nombre des faillites et des mises sous séquestre, au point où cette activité a maintenant, et de loin, le taux de croissance le plus élevé au Canada et où de nouvelles possibilités d'emploi apparaissent d'heure en heure, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre recommande à l'Association canadienne des syndics de faillite de nommer le ministre des Finances l'homme de l'année pour avoir énormément contribué par ses efforts délibérés à promouvoir les faillites et les mises sous séquestre au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU LAC ONTARIO—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les tribunaux américains ont décidé d'approuver l'entente intervenue entre la Hooker Chemical Company et le gouvernement des États-Unis à propos du dépotoir de déchets chimiques de Hyde Park, et vu que cette entente inquiète grandement les Canadiens et représente une menace sérieuse pour le lac Ontario, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à demander la tenue d'une réunion au sommet avec le président Ronald Reagan afin de faire savoir au gouvernement américain que le Canada s'inquiète grandement de l'avenir du lac Ontario et s'assure par tous les moyens que le gouvernement des États-Unis prendra les mesures nécessaires à l'assainissement des dépotoirs chimiques qui longent les rives de la Niagara, du côté américain.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA SOCIÉTÉ JARVIS CLARK À NORTH BAY (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, 167 employés de la société Jarvis Clark, une entreprise bien établie de fabrication d'équipement minier de North Bay, risquent d'être bientôt mis à pied à cause du marasme économique du Canada. Outre les difficultés qui assaillent la société Jarvis Clark et ses employés il se pourrait, et c'est là une éventualité angoissante, qu'une subvention du MEER soit accordée à un consortium pour établir une entreprise concurrentielle dans la région de Sudbury. Si cette subvention est accordée, ce sera sans aucun doute l'arrêt de mort de la société de North Bay; je propose donc avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est chargé du MEER, use de ses pouvoirs pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit utilisé pour aider les entreprises qui existent déjà et non pour en créer de nouvelles, et encore moins pour venir en aide à des entreprises se proposant d'offrir des biens et services concurrentiels.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.